

Course OFNI

16/08/2026

Dossier d'inscription

- | | |
|------------------------------|--------|
| 1. Présentation de la course | page 1 |
| 2. Règlement de la course | page 4 |
| 3. Attribution des points | page 5 |

Annexes :

- | | |
|--|--------|
| A1 - Fiche d'inscription d'un O.F.N.I | page 6 |
| A2 - Fiche nominative de l'équipage | page 7 |
| A3 - Autorisation parentale pour les mineurs | page 8 |
| A4 - Fiche d'inscription d'un stand association locale et entreprise | page 9 |

Nos Partenaires

Crédit  Mutuel

www.ami-hebdo.com
l'ami hebdo

L'ALSACE

DNA Dernières
Nouvelles
d'Alsace

jds SI ÇA BOUGE...
C'EST DEDANS !

RTL2
FM
91.2

Office Municipal des Sports,
des Loisirs, de l'Animation et
de la Culture,
O.M.S.C.A.L.
Mairie de Kembs
68680 KEMBS

RONDE
des fêtes

FNCOF
Fédération Nationale des Comités
et Organismes de Festivités

1. Présentation de la course

1.1 Historique

La première édition de la course O.F.N.I. a eu lieu en 1989. Cette manifestation initiée par le conseil municipal avait pour objectif de proposer aux jeunes de la commune un projet ludique qui pouvait se réaliser pendant les vacances scolaires. Cette fête se déroule donc traditionnellement dans la dernière quinzaine du mois d'août. Elle permet également de profiter et de valoriser les atouts naturels de notre ban communal.

Contrairement à son nom, l'épreuve n'est pas vraiment une course mais plutôt une balade aquatique pour les participants ou pédestre pour les spectateurs dans la bonne humeur. Le classement à l'arrivée est donc établi principalement sur des critères d'animation et d'esthétisme.

1.2 Organisateur

La course est organisée par l'Office Municipal des Sports, de la Culture, de l'Animation et des Loisirs (OMSCAL). Cet organisme regroupe toutes les associations de la commune. Un comité de pilotage s'occupe plus particulièrement de la course O.F.N.I.

Une assurance spécifique est souscrite par les organisateurs pour la course.

1.3 Partenariat

Cette manifestation est inscrite à La Ronde des Fêtes. A ce titre, elle bénéficie d'une large exposition médiatique.

Par l'intermédiaire de la Ronde des Fêtes :

- Distribution de brochures, programmes, affiches, nappes annonçant la fête sur plus de 500 points en Alsace.

○ Compte-rendu de la manifestation en page Région le lundi après la fête.

Par l'intermédiaire de la Radio RTL2:

○ 15 spots radio en Région du vendredi au dimanche

Par l'intermédiaires rédactionnel du journal l'Alsace / DNA :

○ Annonce de la manifestation le mercredi en page Région
○ Rappel de la manifestation le vendredi en pages Région du Week-end

Par l'intermédiaire du Journal des spectacles (JDS) :

○ Article dans le Journal

1.4 Lieu

La course se déroule sur le canal de Huningue. Le départ se fait à Kembs-Loeclé à l'aval de l'écluse n°4 et se dirige vers Kembs village. L'arrivée se trouve à l'amont du pont levis de Kembs. La course se réalise dans le sens du courant sur une distance d'environ 4 kilomètres.

1.5 Construction de l'O.F.N.I.

Comme son nom l'indique, un O.F.N.I. est un objet flottant non identifié. Ainsi les participants peuvent laisser libre court à leur imagination pour concevoir leur embarcation. Lors des différentes éditions, nous avons déjà pu observer des structures à base de futs, baril, bouteilles plastiques...

Toutes structures en ferraille dont les carcasses de voitures sont interdites.

La hauteur maximale de l'embarcation est de 2m30.

1.6 Participation à la course

La participation à la course est ouverte à tous : associations locales ou des environs, sociétés et entreprises, groupes de jeunes, d'amis ou de voisins qu'ils soient domiciliés dans la commune ou non.

La construction d'un O.F.N.I. et le respect du règlement de la course sont deux conditions obligatoires à satisfaire pour participer à la course :

- ✓ Le dossier d'inscription devra faire l'objet d'une attention particulière.

- ✓ La liste nominative de tous les participants, et les autorisations parentales pour les mineurs, devront être retournés aux organisateurs avant la course.

L'inscription à la course est gratuite pour tous.

2. Règlement de la course

Ce règlement s'impose à toutes personnes ou associations participant à la course.

2.1 Lieu

La course se déroule sur le canal de Huningue de Kembs-Loeclé à l'aval de l'écluse n°4 et se dirige vers Kembs Village. L'arrivée se trouve à l'amont du pont levis de Kembs.

2.2 Horaires et mise à l'eau

La mise à l'eau des embarcations aura lieu à partir de 8h00, le dimanche, à l'aval de l'Ecluse n°4 à Kembs-Loeclé. Elles rejoindront l'emplacement désigné par le comité d'organisation.

Les O.F.N.I. seront récupérés par les équipages le soir de la course avant 20h00.

Le départ de la course a lieu à 14h00.

2.3 Conformité des O.F.N.I.

La participation de la course est subordonnée à une inscription préalable.

Le dossier d'inscription dûment rempli et complet devra être retourné à l'organisateur et comprendre :

- ✓ la fiche d'inscription d'un O.F.N.I. (A1),
- ✓ la fiche d'inscription de l'équipage (A2)
- ✓ le ou les autorisation(s) parentale(s) pour les mineurs (A3).

Les O.F.N.I. devront respecter les conditions de construction visées sur la fiche d'inscription et ne devront pas être équipés de motopompes sous peine de disqualification.

Les O.F.N.I. devront respecter les dispositions de sécurité des personnes et du Domaine Public Fluvial.

Après mise à l'eau et avant le début de la course, les O.F.N.I. devront satisfaire un contrôle assuré par le service sécurité de la course. En cas de non-respect des conditions requises, ou en présence d'une anomalie grave, l'O.F.N.I. pourrait être interdit de course par les organisateurs après avis du service de sécurité.

2.4 Déroulement de la course :

- Le départ sera effectué sur appel du numéro d'inscription de l'O.F.N.I.
- Il est interdit de gêner les dépassements
- Il est interdit de faire chavirer volontairement les O.F.N.I. et de tirer leurs occupants dans l'eau
- L'arrêt à mi-parcours est obligatoire au fil rouge
- L'arrivée à Kembs se fera du côté gauche et les O.F.N.I. devront être amarrés
- La libre circulation des piétons et cyclistes devra être maintenue sur les berges du canal

3. Attributions des Points

Sécurité 60 Points

- Présence d'une bouée 10 points
- Présence d'une corde (au moins 5m) 10 points
- Port des gilets de sauvetage 30 points
- Stabilité 10 points

Aspect de L'O.F.N.I. et de l'équipage 120 Points

- Originalité de l'O.F.N.I. 30 points
- Décoration de l'O.F.N.I. 30 points
- Présentation de L'équipage 30 points
- Animation de l'équipage 30 points

Fil rouge et arrivé 50 points

- Réussite du Fil rouge 30 points
- Etat de l'O.F.N.I. à la fin du parcours 20 points

Elimination d'office du classement :

Toute personne présente sur l'embarcation et non enregistrée dans le dossier d'inscription entrainera l'élimination complète de l'équipage.

A1 - Fiche d'inscription

Fiche à retourner à Cyril SZCZEPANIAK avant le **31/07/26**
(En mairie de Kembs ou par mail : cyril.szczepaniak@kembs.alsace)

Nom du responsable de l'O.F.N.I.

Adresse du responsable

Numéro de téléphone

Adresse mail

Nom de l'association ou du groupe qui représente l'O.F.N.I.

Nom de l'O.F.N.I.

Date et Signature du responsable de
l'OFNI

A3 - Autorisation parentale pour les mineurs

Nom de l'O.F.N.I.

Nom du responsable de l'O.F.N.I.

Je soussigné : Père - Mère - Tuteur (barrer les mentions inutiles)

Nom et prénom

Autorise mon/mes enfants A participer à la course O.F.N.I. qui se déroulera le 16 Août 2026 sur le canal de Huningue entre Kembs-Loechle et Kembs village

Nom et prénom du/des enfants

Je certifie avoir pris connaissance des conditions requises énumérées dans l'annexe A2 (fiche nominative de l'équipage) et l'avoir signé.

J'autorise mon enfant à être photographié dans le cadre de la manifestation. Ces photos serviront de support de communication pour la Ville et seront susceptibles d'y apparaître.

Date et signature du responsable légal de l'enfant

A4 - Fiche d'inscription d'un stand buvette et/ou restauration pour les associations locales et entreprises

Fiche à retourner à Cyril SZCZEPANIAK pour le **31/07/2026**
(En mairie de Kembs ou par mail : cyril.szczepaniak@kembs.alsace)

Nom du responsable

Nom de l'association locale ou de l'entreprise

Numéro de téléphone

Adresse mail

Emplacement du Stand désiré

Nature du stand désiré



Rappel

La tenue d'un stand est réservée aux associations locales. Celle-ci est subordonnée à la construction d'un O.F.N.I.

Les entreprises désirantes d'installé un stand devront s'acquitter d'une cotisation d'un montant de 60 €.